



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Charente-Maritime**

**Adjoint au directeur académique
chargé du 1^{er} degré**

La Rochelle, le 20 mai 2022

Affaire suivie par :

Olivier VEILLAT

Tél : 05.16.52.68.56

Mél : ien-lra.ia17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré

Place des cordeliers

CS 60508

17021 La Rochelle Cedex 1

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'Education
nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : Note sur le parcours de formation des élèves en natation et la délivrance de l'ASNS

Les programmes scolaires et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture insistent sur « Acquérir le savoir-nager ».

Cette priorité nationale, qui reconnaît à l'élève la compétence de savoir nager en sécurité, est un enjeu majeur en termes de politique publique.

L'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS) instaurée par l'arrêté du 28 février 2022, modifie l'arrêté du 9 juillet 2015 dans un souci de mise en cohérence des actions scolaires et extra-scolaires visant l'évolution des jeunes en sécurité dans les milieux aquatiques. L'ASNS devient le test unique de référence, avec l'objectif que tous les élèves l'aient obtenu en fin de 6^{ème}.

A cet effet, la politique académique préconise d'organiser l'enseignement de la natation à l'école en 3 ou 4 séquences de 10 à 12 séances dont au moins une en grande section de maternelle, une au CP ou au CE1 et une au CM. La nouvelle organisation ne conduit pas à exclure d'autres niveaux si les conditions le permettent. Pour précision, la séquence dévolue au cycle 1 aborde des compétences premières visant ce qui est aujourd'hui repéré sous le terme « aisance aquatique ».

Afin de favoriser ces apprentissages, une planification en stage massé (plusieurs séances la même semaine pour une même classe) est recommandée comme une alternative possible aux séquences habituelles proposant une séance par semaine. Cette organisation existe déjà dans le dispositif « Classes Bleues ».

Les projets pédagogiques de bassin et la mise en œuvre de leurs plannings tiendront compte de ces orientations à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Les conseillers pédagogiques mission EPS se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'apprentissage de la natation.

Des ressources pédagogiques accompagnant cette évolution sont disponibles sur le BLOG EPS 17

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/epsecoles17/>

**L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de Charente-Maritime**


Mahdi TAMENE